

Licence V. Exécution des jugements.

- Liste électorale.** Le locataire d'une partie divise d'un immeuble, qui n'a pas d'évaluation distincte au rôle d'évaluation, n'a pas droit d'être inscrit sur la liste des électeurs des députés à l'assemblée législative..... 429

- Liste des électeurs**, préparée d'une manière irrégulière restera cependant en force, tant qu'elle n'aura pas été annulée, et une élection faite sur cette liste ne sera pas annulée pour cela. Une liste d'électeurs préparée sur un rôle d'évaluation qui n'a pas été légalement homologué, sera annulée..... 401

Locateurs et locataires V. Procédure.

- Louage.** Le bail ordinaire peut être fait pour plus de neuf ans sans constituer un bail emphytéotique..... 203

Louage de services V. Dommage.

- Louage d'ouvrage.** Une partie à contrat de louage d'ouvrage ne peut mettre fin au contrat sans le consentement de l'autre et sans l'indemniser..... 222

M**Magistrat de district.** Son salaire n'est pas saisissable..... 527

- Maire.** La personne qui préside une séance d'un conseil municipal doit signer le procès verbal des délibérations. Elle ne peut refuser de signer sous le prétexte que les procédures du conseil sont illégales. Elle doit se rendre au bureau du conseil pour signer ces procédures..... 566

- Maison d'éducation.** Un immeuble occupé par un particulier, comme une maison d'éducation, est exempt de taxes, et si les taxes sont payées, elles pourront être répétées 551

Maitre V. Responsabilité.

- Mandamus.** Le percepteur du revenu est tenu d'émaner une licence de restaurant portant le numéro de la rue, si le certificat des électeurs requis par la loi s'applique aux deux maisons portant les deux numéros de cette rue, y compris le numéro en question, pourvu que le certificat soit approuvé par les juges des sessions de la Paix à Montréal et le Recorder 251